

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

VISA N°0864/MDAC/CF DU 04/10/2023



DECRET N° 2023-¹²²⁴/PRES- TRANS
portant nomination d'un Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°26-94/ADP du 24 mai 1994 portant organisation générale de la défense nationale et son modificatif la loi n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- Vu** la loi n° 74-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale ;
- Vu** la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées Nationales ;
- Vu** le décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022 portant organisation du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;

DECRETE

Article 1 : Le Lieutenant-Colonel NATAMA Kouagri des Forces Armées Nationales est nommé Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 04 octobre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE